

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	10
de votants :	10

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Date de convocation
23/02/2026

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, ROGER Jean, BARDOLS Frédérique, BRETON Antoine, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine.

Date d'affichage
03/03/2026

Absent : LORICHON Michel

Monsieur Stéphane MUREZ a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

Monsieur le Maire expose les montants demandés à la commune d'Olivet pour l'année 2026 dans le cadre de la convention qui lie la commune à l'association.

Les montants sont les suivants :

Animation jeunesse	568,85 €
Animation enfance (6/10 ans)	2 458,47 €
Animation petite enfance (3/5 ans)	6 820,35 €
TOTAL	9 841,77 €

OBJET
DCM N° 2026 – 12
SUBVENTION CCDS

Etant membres du CA, Mesdames PIQUET Sarah et VEZY Sandrine ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le versement de la participation à l'association « ça coule de source » pour l'année 2026 soit **9 841,77 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

VOTE	
POUR :	10
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

